Envoyé en préfecture le 02/12/2020
Reçu en préfecture le 02/12/2020
ID : 040-214003139-20201125-2020_D3A-DE

DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 19 novembre 2020

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 novembre 2020
--- o0o ---

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : M. BROQUÈRES, Mme COUDROY, M. LAFOURCADE, Mme REBECHE, M. DUCASSE, Mme COURROS, M. GOSSELIN, Mme THIEBLIN, M. DAUBA, Mme ZELLER, M. DELAS, Mme LAPORTE, M. MAULNY, Mme CHAPUIS, M. BRUEY, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mme PARTOUCHE-SEBBAN, M. DARRIBEYROS, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D
Délibération n° 3

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Budget principal – Tableau des effectifs – Création de postes

Au tableau des effectifs de la commune, il est proposé à notre assemblée de porter création de deux postes d'agents de maîtrise de la filière technique. Ces deux créations permettront de nommer sur l'année 2021, selon les activités et missions, des agents sur ces postes.

Il est précisé que les instances paritaires ont été informées et avis le 4 novembre 2020.

Après en avoir délibéré

Ouï l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité

DONNE un avis favorable à la création de deux postes d'agents de maîtrise de la filière technique.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

VILLE DE TARTAS * LANDES - 40000 *

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.